

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/34/345  
11 juillet 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 12 de la liste préliminaire\*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 33/164 du 20 décembre 1978 concernant l'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/33/163) sur les programmes d'assistance pertinents entrepris au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie, a reconnu que l'assistance internationale fournie jusqu'à présent avait permis d'appliquer les principaux éléments des programmes d'assistance d'urgence pour les étudiants sud-africains dans cette région, mais qu'une assistance internationale était encore requise pour assurer leur entretien, leur subsistance et leur éducation, et, entre autres dispositions, elle a prié le Secrétaire général de continuer à suivre la question et de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1979, sur l'état d'avancement de ces programmes.

2. Le texte de la résolution 33/164 a été communiqué les 16 et 29 mars 1979 à tous les gouvernements des Etats Membres et aux organismes, programmes, institutions spécialisées et organisations du système des Nations Unies et autres organisations régionales et intergouvernementales et organismes financiers intéressés; à cette occasion, on a attiré leur attention sur les appels lancés par l'Assemblée. Les Etats membres et les organisations intéressées ont été priés instamment de répondre avec promptitude et générosité à l'appel du Secrétaire général en apportant leur aide pour satisfaire aux besoins particuliers des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.

3. En outre, conformément à la demande figurant dans la résolution 33/164 de l'Assemblée générale et mentionnée au paragraphe 1 du présent rapport, le Secrétaire général a fait en sorte que les programmes d'assistance en faveur du Botswana, du Lesotho, du Swaziland et de la Zambie soient passés en revue en mai 1979 sous la direction du Bureau des questions politiques spéciales. On trouvera dans le rapport ci-joint les conclusions de cette évaluation.

\* A/34/50

ANNEXE

ASSISTANCE EN FAVEUR DES ETUDIANTS REFUGIES SUD-AFRICAINS

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 8	3
II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE .....	9 - 13	5
III. BOTSWANA .....	14 - 29	6
A. Situation générale .....	15 - 16	6
B. Etat d'avancement des projets .....	17 - 23	6
C. Autres faits nouveaux survenus au Botswana ..	24 - 29	7
IV. LESOTHO .....	30 - 53	9
A. Situation générale .....	31 - 38	9
B. Etat d'avancement des projets .....	39 - 45	10
C. Autres faits nouveaux survenus au Lesotho ...	46 - 53	12
V. SWAZILAND .....	54 - 80	14
A. Situation générale .....	55 - 59	14
B. Etat d'avancement des projets .....	60 - 69	15
C. Autres faits nouveaux survenus au Swaziland .	70 - 80	16
VI. ZAMBIE .....	81 - 89	19
A. Situation générale .....	82 - 84	19
B. Etudiants réfugiés sud-africains .....	85 - 89	19
VII. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL DE LA PREMIERE MISSION .....	90 - 95	21
A. Services d'orientation .....	91	21
B. Placement dans les établissements d'enseignement africains .....	92 - 93	21
C. Uniformité du montant des bourses .....	94	22
D. Renforcement de la présence du Haut Commissariat .....	95	22
VIII. CONCLUSIONS .....	96 - 102	23

ANNEXE (suite)

APPENDICES

	<u>Pages</u>
I. Contributions destinées au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et à la Zambie, versées au 24 mai 1979 par les gouvernements en réponse à l'appel lancé par le HCR le 8 juin 1977 .....	25
II. Contributions bilatérales reçues en mai 1979 au titre des programmes d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains et autres, selon les indications données au HCR (Botswana, Lesotho et Swaziland) .....	26
III. Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR ou à financer par lui .....	28
IV. Aperçu des projets en cours et des besoins nouveaux connexes .....	31

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 31/126 du 16 décembre 1976, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre immédiatement toutes mesures utiles pour organiser et apporter d'urgence une assistance de nature à assurer la protection, la subsistance et l'éducation des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland. Une mission, envoyée par le Secrétaire général dans les trois pays en février 1977, a évalué la situation et recommandé le lancement d'un programme qui, entre autres, nécessiterait une dépense d'équipement d'environ 7 millions de dollars et des coûts annuels renouvelables estimés à 1,4 million de dollars, de façon à fournir des installations d'enseignement supplémentaires et des centres d'accueil et de transit pour les étudiants réfugiés dans les trois pays hôtes (voir A/32/65).
2. Dans une lettre datée du 22 avril 1977 adressée aux gouvernements des Etats Membres, le Secrétaire général a lancé un appel en vue de recevoir des contributions au programme d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, a chargé le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de coordonner les activités relevant du programme au sein du système des Nations Unies et lui a demandé de continuer de s'adresser en son nom à la communauté internationale.
3. Une mission d'étude s'est rendue dans les trois pays hôtes en septembre 1977 afin d'évaluer la situation des réfugiés ainsi que les progrès réalisés dans l'application des recommandations que la première mission avait faites. Les conclusions de cette mission d'étude sont exposées dans le document A/32/65/Add.1.
4. A la fin de son examen de la question de l'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/119 en date du 16 décembre 1977. Dans cette résolution, elle a, entre autres, approuvé les mesures prises par le Secrétaire général et par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de mettre sur pied un programme d'assistance aux étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland; et prié le Secrétaire général d'entreprendre un programme d'assistance semblable en Zambie, de faire en sorte que la situation soit revue en temps utile pour pouvoir être examinée par le Conseil économique et social et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session.
5. La situation des étudiants réfugiés sud-africains a été examinée en mai-juin 1978 et exposée en détail dans le document A/33/163.
6. Après avoir examiné la question de l'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, a adopté la résolution 33/164 en date du 20 décembre 1978. Dans cette résolution, l'Assemblée a, entre autres, approuvé l'évaluation et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et l'a félicité ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des efforts qu'ils ont déployés pour mobiliser les ressources et organiser les programmes d'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains, et prié le Secrétaire général de continuer à suivre la question et de lui faire rapport lors de sa trente-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1979, sur l'état d'avancement de ces programmes.

7. La situation des étudiants sud-africains réfugiés a été examinée à nouveau en mai 1979 dans le cadre de l'évaluation des programmes d'assistance économique spéciale mis en oeuvre en Afrique australe. M. Abdulrahim A. Farah a dirigé le groupe qui s'est rendu au Botswana, au Lesotho et au Swaziland, et M. Gordon K. Goundrey celui qui s'est rendu en Zambie. Un haut fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait partie de la mission.

8. La mission tient à marquer sa satisfaction pour la coopération et l'assistance que les autorités gouvernementales intéressées et les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lui ont apportées dans les quatre pays où elle s'est rendue.

II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

9. Dans une lettre datée du 22 avril 1977, le Secrétaire général a attiré l'attention de tous les Etats et des organisations internationales sur les besoins des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland, qui avaient été décrits dans le rapport de la première mission (A/32/65) ci-après dénommé le "rapport principal", et il a invité la communauté internationale à contribuer généreusement au programme d'assistance envisagé en faveur de ces réfugiés. Dans cette lettre, il a également annoncé qu'il nommait le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Coordonnateur du programme dans le système des Nations Unies.

10. Dans le cadre de ces fonctions de coordination qui lui avaient été confiées par le Secrétaire général et de son mandat en général, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé, le 8 juin 1977, un appel de contributions à un programme d'assistance aux réfugiés de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud ayant trouvé asile dans différents pays, notamment en Angola, au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland et en Zambie. Au 24 mai 1979, le montant total des contributions versées par les gouvernements à la suite de cet appel et destinées au Botswana, au Lesotho au Swaziland et à la Zambie s'élevait à 15 943 587 dollars. Une liste détaillée des contributions figure à l'appendice I.

11. En outre, plusieurs autres contributions destinées aux activités en faveur des étudiants réfugiés dans les pays concernés ont été versées au titre de l'assistance bilatérale par un certain nombre de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations nationales et intergouvernementales. D'après les renseignements reçus par le HCR, le montant total des contributions aux programmes d'assistance aux étudiants réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland s'élevait à 4 752 265 dollars en mai 1979. Une liste détaillée des contributions figure à l'appendice II. En outre, un certain nombre de bourses ont été octroyées.

12. Enfin, l'appendice III contient une brève description des projets actuellement exécutés en coopération avec le HCR ou dont le financement par le HCR est proposé dans le cadre du programme d'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains, ainsi que l'indication de leur coût réel ou prévu.

13. Une description des projets qui doivent encore être achevés ainsi que des nouveaux besoins y relatifs figure à l'appendice IV.

### III. BOTSWANA

14. La mission d'étude s'est rendue au Botswana du 16 au 22 mai 1979. Elle a été reçue par le Président de la République du Botswana, Son Excellence Sir Seetse Khama. Elle s'est aussi entretenue avec le Vice-Président et Ministre des finances et de la planification du développement, M. Q. K. T. Masire, et tenu des réunions de travail avec de hauts fonctionnaires du gouvernement et des représentants du système des Nations Unies à Gaborone.

#### A. Situation générale

15. Des réfugiés en provenance de pays voisins continuent à affluer au Botswana, et la mission a appris que leur nombre avait augmenté à la suite des élections tenues au Zimbabwe en avril 1979. Par ailleurs, et pour des raisons indépendantes de la volonté du Gouvernement du Botswana, il n'a pas été possible de continuer les arrangements pris pour le transfert volontaire des réfugiés vers d'autres pays. Il en est résulté une augmentation du nombre total de réfugiés dans le pays, qui était passé à environ 19 500 au moment de la visite de la mission d'étude.

16. La mission a appris que des réfugiés sud-africains continuaient à arriver au Botswana à un rythme d'environ 20 par mois. En même temps, le départ de réfugiés sud-africains qui devaient être réinstallés et aller étudier ailleurs s'est poursuivi, et, pendant la période considérée, 55 d'entre eux ont quitté le Botswana munis d'une bourse d'étude. Environ 250 réfugiés sont restés dans le pays. Ils bénéficient d'une assistance du HCR et sont logés chez des familles, dans les principaux centres urbains du Botswana.

#### B. Etat d'avancement des projets

Projet 1 : Facilités d'enseignement supplémentaires pour 50 réfugiés sud-africains au campus du Botswana, de l'Université du Botswana et du Swaziland

17. Le foyer pouvant accueillir 72 étudiants qui a été construit grâce au don de 447 000 dollars versé par les Etats-Unis par l'intermédiaire du HCR, est entré en service en octobre 1978, ce qui a sensiblement allégé le grave problème du logement des réfugiés qui se pose à l'Université. L'achèvement de ce foyer, ainsi que la fourniture de livres de bibliothèque et de matériel audio-visuel, a permis à l'Université d'accepter davantage d'étudiants. Vingt nouveaux étudiants réfugiés ont pu être inscrits en septembre 1978 pour l'année universitaire 1978-1979, et 25 places sont réservées à d'autres étudiants réfugiés pour l'année 1979-1980.

Projet 2 : Centre d'hébergement et de transit

18. La mission a été informée qu'après un examen approfondi de la proposition initiale qui figure dans le rapport principal (A/33/65) et en raison du manque de terrains viabilisés à Gaborone, le gouvernement avait décidé de changer la conception et le site du projet. Bien que capable de faire face au nombre actuel d'étudiants réfugiés sud-africains, le gouvernement craint que le nouvel afflux prévu ne surcharge les installations médicales, sociales et communautaires actuelles des régions urbaines.

19. Les plans concernant la création de ce centre en sont maintenant à un stade relativement avancé de discussion. Mosetsanamontle, à 100 kilomètres au nord de Gaborone, a été choisi comme site pour la construction de ce centre d'accueil et de transit pour les étudiants réfugiés sud-africains. Lorsqu'il sera terminé, le centre non seulement permettra de loger ces étudiants, mais servira de centre d'enseignement où seront donnés des cours de rattrapage, des cours de culture générale et des cours de formation dans des domaines tels que l'agriculture; a ce moment-là, les étudiants réfugiés suivant actuellement des cours de rattrapage de culture générale dispensés par le Mennonite Central Committee et financés par le HCR seront transférés à ce centre.

20. La route menant à ce site a été remise à neuf grâce à des fonds fournis au titre de l'assistance bilatérale par le Gouvernement norvégien. L'installation du réseau de distribution d'eau a été financée à l'aide de fonds du Gouvernement du Botswana et du Botswana Christian Council. L'échelonnement des travaux de construction du projet est en cours de discussion.

21. Aucune estimation précise des dépenses n'a été communiquée à la mission, mais l'on pense qu'une somme d'environ 550 000 dollars sera nécessaire pour mener le projet à bien.

### Projet 3 : Programme de construction d'écoles secondaires

22. A l'issue de consultations prolongées, des accords d'exécution ont été conclus entre le gouvernement et le HCR en ce qui concerne la construction et l'équipement d'une école secondaire du premier cycle à Moshupa et d'une école secondaire du deuxième cycle à Palapye. C'est grâce à des fonds fournis par les Etats-Unis que la construction de ces écoles qui pourront accueillir 960 étudiants réfugiés de divers pays dont l'Afrique du Sud, a pu se faire. Dès le début des travaux de construction il s'est avéré, à la suite d'une évaluation détaillée du projet, que l'on avait fortement sous-estimé les dépenses initiales nécessaires et le gouvernement a fait savoir au HCR que le montant révisé des estimations était beaucoup plus élevé que prévu. La mission a appris que des entretiens avaient lieu entre le HCR et le donateur en vue d'obtenir le surcroît de fonds nécessaire.

23. En attendant l'achèvement de la construction des deux écoles secondaires, le Gouvernement du Botswana a offert des places à des étudiants réfugiés dans les écoles secondaires qui existent déjà. En 1978, 20 nouveaux étudiants ont été admis et 45 le seront en 1979.

### C. Autres faits nouveaux survenus au Botswana

24. Le HCR a continué à renforcer et à élargir la capacité administrative et professionnelle du service d'orientation du Botswana pour les réfugiés - le Conseil du Botswana pour les réfugiés - en recrutant davantage de personnel. Pendant la période considérée, un travailleur social professionnel supplémentaire a été recruté, de sorte que le Conseil compte maintenant trois conseillers, deux fonctionnaires des finances, et quelques agents des services auxiliaires qui travaillent sous la supervision du Conseil. Des dispositions sont prises pour recruter un directeur. Le Conseil du Botswana pour les réfugiés continue à être le principal agent d'exécution des projets financés par le HCR et mis en oeuvre au Botswana.



25. Le HCR a par ailleurs, pris des mesures en vue de renforcer son bureau local au Botswana en recrutant deux fonctionnaires supplémentaires pour superviser les activités de protection et d'orientation. Ces deux postes sont financés par les programmes de formation d'administrateurs auxiliaires des Gouvernements danois et norvégien.

26. La mission a appris que les réfugiés continuent à recevoir des soins médicaux gratuits financés par le Gouvernement du Botswana. En outre, un certain nombre de réfugiés possédant des compétences professionnelles dont le Botswana a besoin continuent à travailler dans les secteurs public et privé du pays. Un certain nombre d'organismes internationaux et de groupements religieux continuent à faire des dons en nature et en espèces.

27. Des bourses dont le montant s'est élevé à 13 000 dollars en 1978 et à 48 000 dollars en 1979 ont été octroyées par le HCR à des étudiants réfugiés sud-africains du niveau secondaire. En outre, un certain nombre d'étudiants ont bénéficié de bourses octroyées par d'autres organismes, notamment le Fonds international d'échanges universitaires, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, Misereor et le Comité de liaison luthérien du Botswana. Pour l'année 1978/79, 35 bourses ont été offertes par la République fédérale d'Allemagne, 41 par la Fondation Otto-Benecke et 48 par le Fonds Phelps Stokes.

28. Pendant la période considérée, le HCR a continué à aider les réfugiés nécessiteux en leur versant des indemnités de subsistance et des subventions pour le paiement de leur loyer.

29. Le Centre d'enseignement mentionné au paragraphe 17 du rapport précédent (document publié sous la cote A/33/163) est devenu un projet qui marche très bien et s'avère très utile. Un certain nombre de ces étudiants se sont présentés au certificat général d'éducation de Cambridge (niveaux junior et ordinaire). Comme il est dit plus haut, lorsque le Centre d'hébergement et de transit de Mosetsanamontle sera terminé, le Centre d'enseignement disposera de logements suffisants et appropriés.

#### IV. LESOTHO

30. La mission a séjourné au Lesotho du 10 au 16 mai 1978. Elle a été reçue par S. Exc. le Premier Ministre, le chef Leabua Jonathan. Des rencontres ont eu lieu avec le Comité national de coordination sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, M. Charles D. Molapo. D'autres réunions de travail ont été tenues avec les Ministres de l'intérieur et de l'éducation et leurs collaborateurs directs. La mission a pu se rendre à l'Université nationale du Lesotho et s'entretenir avec le Recteur.

##### A. Situation générale

31. Le Gouvernement du Lesotho a souligné à maintes reprises au cours des entretiens qu'il avait pour principe d'insérer le plus rapidement possible les réfugiés dans la vie de la collectivité. Dans la pratique, cela a constitué, dans le cas des étudiants sud-africains réfugiés, à placer ceux-ci dans des écoles ou à l'université, et à assurer leur logement en dortoir ou chez des particuliers. Le programme d'assistance a donc porté essentiellement sur l'expansion des moyens matériels dont l'Université et les écoles secondaires disposaient pour assurer l'enseignement.

32. La mission a appris que, depuis son passage en juin 1978, 414 autres jeunes Sud-Africains réfugiés étaient arrivés au Lesotho. Vingt-quatre d'entre eux avaient été inscrits à l'Université, 85 dans des écoles secondaires, 72 dans des écoles primaires et 7 dans des écoles techniques ou professionnelles. Vingt-huit des nouveaux arrivants attendaient de trouver place dans des établissements d'enseignement : 13 à l'Université, 11 dans des écoles secondaires et 4 dans des écoles techniques ou professionnelles.

33. La mission a également été informée que 1 047 élèves étrangers avaient maintenant trouvé une place dans les établissements d'enseignement du Lesotho. Cent soixante d'entre eux, dont 74 originaires d'Afrique du Sud et 71 du Zimbabwe, étaient à l'Université; 532, qui venaient tous d'Afrique du Sud, avaient été placés dans des écoles secondaires; 347 enfants, également tous originaires d'Afrique du Sud, étaient inscrits dans des écoles primaires et huit élèves avaient été placés dans des écoles techniques ou professionnelles.

34. La mission a appris que 757 demandes d'inscription avaient été déposées par des étudiants étrangers, dont certains résidaient hors du pays, désireux d'entrer à l'Université nationale du Lesotho. Sur ce nombre, 525 étudiants étaient originaires du Zimbabwe et 196 d'Afrique du Sud.

35. Le gouvernement a de nouveau appelé l'attention de la mission sur le problème que suscitait la présence, dans les établissements scolaires, d'un grand nombre d'enfants de familles Basuto, qui sont normalement domiciliées en Afrique du Sud. Les autorités ont expliqué que, plutôt que de faire suivre à leurs enfants un "enseignement bantou", les parents qui habitaient de l'autre côté de la frontière sud-africaine avaient choisi de faire inscrire leurs enfants dans des écoles du Lesotho, sous le nom de parents à eux qui résidaient dans ce pays et servaient de

correspondants. Selon le gouvernement, il n'était pas possible d'indiquer avec précision le nombre d'élèves dans ce cas. Mais un sondage effectué en 1977 dans 20 écoles primaires de Maseru et des environs avait révélé qu'il y avait à ce moment-là dans l'enseignement primaire au moins 4 000 élèves dans cette situation.

36. La conjonction de ces élèves et des étudiants réfugiés normalement immatriculés qui affluaient avait mis lourdement à l'épreuve l'enseignement du Lesotho. Cela était particulièrement net au niveau du secondaire. Le gouvernement a indiqué que seulement 38 p. 100 des enfants qui sortaient de l'école primaire trouvaient une place dans l'enseignement secondaire.

37. Le représentant du PNUD a informé la mission que le programme pouvait offrir les services d'un consultant en planification de l'éducation, qui serait chargé de se pencher sur ce problème. La mission donne son accord et suggère que le HCR coopère avec le PNUD et le Gouvernement du Lesotho à cet égard. A partir du rapport du consultant, on pourra se faire une idée plus précise du nombre d'élèves sud-africains qui sont inscrits dans les écoles du Lesotho et de l'importance de l'assistance qu'il faudra apporter pour soulager le gouvernement du lourd fardeau qui lui est imposé.

38. Le gouvernement s'inquiète particulièrement de la situation qui règne sur ses frontières, et notamment des répercussions de la politique de bantoustanisation menée par l'Afrique du Sud. Il y a de fortes chances pour que cette politique complique encore le problème des réfugiés au Lesotho et, en fait, certains indices montrent que cela est déjà en train de se produire. Le gouvernement a appelé l'attention du HCR sur cette question.

#### B. Etat d'avancement des projets

##### Projet 1 : Moyens d'hébergement et installations connexes supplémentaires à l'usage des étudiants sud-africains réfugiés à l'Université nationale du Lesotho

39. Lorsqu'elle s'est rendue à l'Université, la mission a visité un foyer (Africa Hall) qui pouvait héberger 200 étudiants. Elle a relevé que la seconde tranche des travaux de construction avait été achevée grâce à une assistance bilatérale et à une dotation en logements préfabriqués fournie par le PNUD.

40. On a indiqué à la mission que le Canada avait versé des fonds pour l'agrandissement des locaux à usage de bibliothèque et que le Royaume-Uni avait financé l'extension des locaux destinés à l'enseignement des sciences. L'agrandissement de la buanderie et l'expansion des services de réfectoire ont été menés à bien en novembre 1978 à l'aide de fonds du HCR.

41. Il reste toutefois à trouver les fonds qui permettront de disposer de six maisons supplémentaires où loger le personnel. On a signalé à la mission que les locaux à usage de réfectoire ne répondaient pas aux besoins en leur état actuel et qu'il fallait créer davantage de place.

/...

42. La mission a appris qu'aucune provision n'avait été faite lors du calcul des coûts estimatifs initiaux en vue d'une expansion de l'infrastructure matérielle que l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Université rendait nécessaire. Il fallait en particulier étendre les égouts. On estimait que la pose des canalisations et des conduits supplémentaires alourdirait de 10 à 15 p. 100 les prévisions de dépenses initiales.

43. La mission a aussi appris que l'Université continuait à recevoir un grand nombre de demandes d'inscription émanant d'étudiants d'Afrique du Sud et du Zimbabwe. Il y avait aussi quelques demandes d'inscription présentées par des étudiants namibiens. Comme on l'a déjà noté au paragraphe 34, l'Université avait reçu, à l'époque où la mission se trouvait au Lesotho, le dossier de 757 étudiants d'autres pays qui demandaient à s'inscrire pour l'année universitaire commençant en août 1979. En outre, l'Université étudiera les demandes d'inscription présentées par de jeunes réfugiés qui sortent de l'enseignement secondaire.

44. Considérant les difficultés auxquelles elle doit faire face, l'Université a pour politique de réserver 20 p. 100 des places dont elle dispose à des étudiants étrangers. L'agrandissement, grâce à l'assistance internationale, des foyers de résidence et des locaux annexes a permis au gouvernement d'accepter ces étudiants. Au cours de l'année universitaire 1978/79, on comptait en tout 850 étudiants, dont 160 étrangers (74 originaires d'Afrique du Sud, 71 du Zimbabwe et 15 d'autres pays d'Afrique australe). Le gouvernement a l'intention de porter à 1 000 le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire commençant en août 1979, 200 places étant réservées à des étrangers. Cette augmentation du nombre total d'étudiants se traduira par des difficultés encore plus grandes en ce qui concerne les places disponibles dans les dortoirs du campus. On a dit à la mission que, pour l'instant, on ne pouvait héberger que 600 étudiants dans des conditions normales et que certains avaient dû aller loger à l'extérieur de l'Université. Afin de pouvoir continuer à répartir équitablement les places des résidences entre les étudiants autochtones et les étudiants étrangers, l'Université a besoin qu'on lui fournisse d'urgence l'assistance qui lui permettra de construire un dortoir de 50 lits, dont le coût serait de l'ordre de 170 000 dollars.

Projet 2 : Mise en place d'installations supplémentaires dans les écoles secondaires et techniques, à l'usage de 730 élèves et étudiants sud-africains

45. Le HCR verse des fonds de l'ordre de 1,8 million de dollars pour financer l'expansion de l'enseignement secondaire et permettre ainsi de créer les places supplémentaires réservées aux étudiants étrangers qui ont été prévues dans le cadre du programme considéré ici. La première phase - construction d'une salle de classe au lycée Sainte-Catherine et de six salles de classe, de deux laboratoires et de deux foyers totalisant 200 places au lycée de Thabeng - est maintenant achevée. La seconde phase du projet, qui prévoit la construction dans les 12 écoles secondaires et techniques de huit laboratoires, de 16 salles de classe et de neuf maisons pour le personnel, doit en principe s'achever en 1980.

C. Autres faits nouveaux survenus au Lesotho

46. Le gouvernement a dit à la mission que les étudiants réfugiés d'Afrique du Sud arrivaient au Lesotho au rythme de 20 par mois à peu près. La mission s'est rendue dans une maison appartenant au gouvernement et qui servait provisoirement de centre de transit où les réfugiés restaient jusqu'à ce qu'ils puissent être intégrés dans la communauté. La mission a noté que parmi les étudiants qui arrivaient d'Afrique du Sud se trouvaient quelques jeunes filles et que cela posait un problème puisqu'il fallait leur trouver un logement.

47. Afin de pouvoir loger provisoirement les étudiants réfugiés et pour améliorer le niveau de l'enseignement et disposer de locaux où assurer la formation professionnelle, le gouvernement a l'intention de créer un "centre de service à l'enseignement". Le HCR a approuvé une dotation de 360 000 dollars pour couvrir le coût de la construction et les dépenses opérationnelles de ce centre. Le projet a été approuvé dans son principe, mais certaines modalités de réalisation doivent faire l'objet de discussions complémentaires. A l'époque du passage de la mission, on pensait que le centre pourrait héberger provisoirement jusqu'à 30 réfugiés. Etant donné la présence de jeunes filles parmi les arrivants, le gouvernement étudiera une proposition qui prévoit la construction de deux annexes résidentielles séparées du centre. Une autre possibilité serait de loger les jeunes filles dans l'un des foyers féminins de Maseru qui appartiennent à des organismes non gouvernementaux.

48. Dans les locaux du centre qui serviront à l'enseignement et à la formation professionnelle, on assurera également l'éducation non scolaire des adultes, ce qui remplacera les services prévus pour le projet E-4, qui fait partie du programme de développement accéléré pour le Lesotho (voir document A/33/112/Add.1).

49. Depuis qu'un bureau du HCR a été établi au Lesotho en 1978, il est plus facile de suivre de façon systématique l'évolution de la situation et des besoins des réfugiés.

50. A la suite de l'accord conclu entre le Gouvernement du Lesotho et le HCR, la gestion du service d'orientation aux réfugiés a été confiée au bureau du HCR à Maseru. Un conseiller travaillant à plein temps et un autre travaillant à temps partiel ont été attachés à ce service et ont maintenant pris leurs fonctions. Le HCR a versé 35 000 dollars pour aider à rémunérer ces conseillers et le personnel travaillant dans le cadre de ce service, ainsi qu'à couvrir des dépenses diverses.

51. Le HCR s'occupe également d'un certain nombre de projets d'assistance moins importants, qui s'adressent à des réfugiés à titre individuel, notamment en leur fournissant des allocations de subsistance, ou aident à leur réinstallation et à leur insertion en milieu local.

52. L'un des problèmes auxquels le bureau local du HCR s'est attaqué en 1978, et qui se posera de nouveau en 1979, est celui qui consiste à trouver un emploi aux étudiants réfugiés pendant les longues vacances dont ils bénéficient (de mai à juillet). En prévision des vacances de 1979, le bureau s'est activement

employé à chercher dans tout le Lesotho des emplois qui convenaient aux étudiants réfugiés, en s'adressant au secteur privé à Maseru même et dans le reste du pays.

53. Les gouvernements étrangers ont continué pendant la période considérée à proposer d'accueillir des étudiants réfugiés dans leurs établissements d'enseignement. En juin 1978, le bureau local du HCR a aidé à placer, pour qu'ils fassent des études, sept réfugiés, l'un en République fédérale d'Allemagne et six aux Etats-Unis. De même, au cours du second semestre de l'année, le bureau a aidé à placer 50 étudiants réfugiés : quatre aux Etats-Unis; trois en Irlande; trois au Royaume-Uni et 40 en République fédérale d'Allemagne.

## V. SWAZILAND

54. La mission est restée au Swaziland du 22 au 24 mai 1979. Elle s'est entretenue avec le vice-premier ministre, le sénateur Ben Nsibandze, avec le ministre de l'éducation, le sénateur Siphete Dlamini et avec le ministre d'Etat aux affaires étrangères, M. Lawrence Mncina, ainsi qu'avec leurs collaborateurs directs. Des entretiens ont également eu lieu avec le Comité consultatif pour les réfugiés, avec des représentants des organismes bénévoles qui s'occupent d'assistance aux réfugiés et avec des membres de l'African National Congress. La mission a pu visiter l'école secondaire de Mpaka et se rendre à Ndzevane, où les réfugiés qui viennent d'arriver d'Afrique du Sud sont regroupés.

### A. Situation générale

55. La mission a été informée qu'un élément nouveau était intervenu dans la situation des réfugiés sud-africains, avec l'augmentation rapide, depuis quelques mois, du nombre de personnes appartenant aux clans Matsenjwa et Mngomezulu, qui ont cherché refuge au Swaziland pour échapper aux mesures vexatoires auxquelles elles étaient en butte en Afrique du Sud, où l'on essaie d'appliquer la politique de bantoustanisation. Le gouvernement estime que 3 500 personnes ont ainsi traversé la frontière pour entrer au Swaziland; elles ont reçu le statut de réfugié.

56. Les membres du clan Mngomezulu ont commencé à arriver en petit nombre en 1975, après que leur chef ait protesté contre l'incorporation de son territoire dans le "homeland" réservé aux Zoulous. Les réfugiés appartenant à ce clan sont actuellement regroupés dans la région de Lubuli, au sud du Swaziland. Les membres du clan Matsenjwa, qui constitue historiquement un groupe Swazi, ont commencé à venir au Swaziland en 1977 plutôt que d'être intégrés au "homeland" Kwa-Zulu. Ils vivent maintenant dans la région de Ndzevane.

57. La mission a été invitée à se rendre à Ndzevane, où est installée la colonie Matsenjwa. Au cours de sa visite, qui a eu lieu le 22 mai 1979, la mission s'est entretenue avec quelques-uns des réfugiés. Les arrangements relatifs à l'installation de ceux-ci n'en étaient encore qu'à leur tout premier stade et de nombreux réfugiés vivaient dans des conditions très difficiles. On trouvera ci-après des précisions sur ce qui est actuellement fait pour améliorer la situation (voir par. 70 à 77). D'après ce que la mission a cru comprendre, les conditions qui régnaient à Lubuli étaient tout à fait analogues à celles que l'on trouvait à Ndzevane.

58. Le gouvernement a dit à la mission qu'en comptant les nouveaux arrivants, il y avait maintenant au Swaziland 5 500 réfugiés en tout.

59. On indiquait à l'époque du passage de la mission que le nombre de jeunes sud-africains réfugiés au Swaziland était de 204. Cent vingt d'entre eux étaient inscrits dans des écoles primaires, 46 avaient trouvé place à l'école secondaire de Mpaka et 5 étaient inscrits au University College du Swaziland. Trente-trois étudiants attendaient de pouvoir être placés dans des établissements d'enseignement

/...

au niveau qui convenait : deux dans l'enseignement universitaire supérieur, dix dans l'enseignement universitaire du premier degré, onze dans des établissements de formation professionnelle et dix dans le secondaire à un niveau supérieur à l'enseignement assuré à Mpaka. Huit autres étudiants sud-africains attendaient qu'une décision soit prise en ce qui concernait soit une demande d'asile, soit des dispositions pour partir à l'étranger.

B. Etat d'avancement des projets

Projet I : Centre d'accueil et de transit pour les réfugiés

60. Les membres de la mission se sont rendus au lycée de Mpaka, qui est un établissement d'enseignement mixte, et ont eu l'occasion de s'entretenir avec certains des étudiants. La mission a constaté que de très grands progrès avaient été faits dans la réalisation du projet. On lui a signalé qu'une violente tempête survenue en mars 1977 avait gravement endommagé les bâtiments. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait accordé des fonds pour réparer les dégâts.

61. Le gouvernement a fait savoir à la mission que les demandes d'admission à l'école étaient plus nombreuses que prévu. Il a demandé que l'on convertisse le centre de transit prévu dans le projet initial en un dortoir où l'on logerait de nouveaux élèves dont certains ont une longue marche à faire pour se rendre à l'école. Le Gouvernement comptait remettre sous peu au HCR le montant estimatif des dépenses qu'entraînerait cette conversion.

62. Le gouvernement a proposé que l'on construise dans une autre localité un centre qui remplacerait celui de Mpaka. Le montant estimatif des dépenses nécessaires à cette fin sera soumis au HCR.

63. Le gouvernement a en outre demandé que l'on construise une école primaire à Mpaka. Il a proposé que cet établissement accueille à la fois des enfants de la communauté locale et des élèves réfugiés inscrits dans les écoles swazies surpeuplées, arrangement qui, à son avis, donnerait aux Swazis la preuve qu'on ne favorise pas les réfugiés à leurs dépens.

64. Lors de sa visite à Mpaka, la mission a noté que les bâtiments gagneraient à être entourés d'une clôture basse, qui protégerait les élèves, préserverait les biens et tiendrait le bétail à distance.

65. Le gouvernement a informé la mission que les prévisions de dépenses de 433 000 dollars avaient été révisées en hausse, parce que l'on était revenu sur l'idée initiale, ce qui obligerait à revoir complètement le plan de construction, et que le coût d'importants éléments (l'approvisionnement en eau et le réseau d'assainissement, par exemple) n'avait pas été convenablement calculé dans le budget. Le HCR a porté sa contribution au financement des travaux de construction et des achats de matériel pour l'école secondaire de Mpaka et le Centre de transit à environ 1,06 million de dollars. On croit comprendre que le HCR pourrait éventuellement accroître sa contribution.

/...



66. La contribution du HCR permettra de couvrir les dépenses relatives aux travaux de construction déjà exécutés : installation de l'eau, du tout à l'égout et de l'électricité, construction de routes et acquisition de mobilier pour la nouvelle école ainsi que rénovation du bâtiment existant auquel on adjoindrait un dispensaire et un atelier agricole.

#### Projet 2 : Agrandissement des installations de l'université

67. Le gouvernement a soumis au HCR un projet d'agrandissement des installations du campus du Swaziland, à l'Université du Botswana et du Swaziland. La demande d'assistance qui sera examinée par le Comité exécutif du HCR en octobre 1979 prévoit les fonds nécessaires pour admettre 50 étudiants de plus à l'université et construire des dortoirs et une buanderie.

68. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport principal (A/32/65), le gouvernement a prévu que 5 p. 100 des étudiants pouvaient être des étrangers, versant la même redevance subventionnée que les nationaux. En fait, par suite de l'accroissement du nombre de demandes émanant d'étudiants des pays voisins, l'université a dépassé ce pourcentage. Pendant l'année scolaire 1978-1979, sur un effectif total de 785 étudiants, 52 dont 5 réfugiés étaient originaires d'Afrique du Sud et 41 du Zimbabwe. A part un étudiant sud-africain et un étudiant zimbabwéen, tous bénéficiaient d'une bourse.

69. Pour l'année scolaire 1979/80, le Secrétaire archiviste de l'université a fait savoir à la mission qu'il avait reçu 59 demandes d'inscription d'étudiants sud-africains et 165 demandes d'étudiants zimbabwéens, compte non tenu des demandes arrivées tardivement (43 étudiants sud-africains et 70 étudiants zimbabwéens). Le Gouvernement swazi a fait savoir à la mission qu'il était prêt à admettre un plus grand nombre d'étudiants à l'université si la communauté internationale était disposée à couvrir les dépenses qu'entraînerait l'agrandissement de l'université. En outre, pour faire face à la situation nouvelle, le gouvernement envisagerait de porter de 5 à 10 p. 100 le pourcentage des places officiellement réservées aux étudiants étrangers.

#### C. Autres faits nouveaux survenus au Swaziland

##### 1. Nouvel afflux de familles réfugiées

70. Le gouvernement envisage de lancer un projet de développement rural qui permettra de réinstaller les deux groupes de réfugiés provenant de l'Afrique du Sud, à savoir les Mngomezulus et les Matsenjwas. Il a déjà acheté en vue de la réinstallation des réfugiés matzenjwas, une ferme qui lui est revenue à 65 000 dollars et il envisage d'acheter d'autres terrains qui seront gardés en dépôt pour la nation swazie. A mesure que le nombre des réfugiés augmente, le gouvernement a besoin de plus de terrains sur lesquels les réinstaller. La Commission a été informée que le gouvernement était entré en rapport avec diverses institutions financières pour en obtenir les fonds nécessaires.

/...

71. Du point de vue du mandat de la mission dans l'immédiat, le fait que, parmi les nouveaux réfugiés, on compte 1 400 enfants en âge de recevoir un enseignement primaire est préoccupant et il faudra assurer les services de base nécessaires à leur bien-être. Il est d'ailleurs probable que ce chiffre augmentera dans les mois à venir, avec l'arrivée de nouveaux réfugiés. Qui plus est, il est difficile dans un rapport tel que celui-ci, d'établir une distinction entre l'assistance nécessaire pour les étudiants réfugiés et l'appui à apporter aux autres membres de chaque famille.

72. Le HCR a accordé, au titre de l'assistance d'urgence, 81 000 dollars qui permettront de fournir des denrées alimentaires, du matériel à usage domestique, des vêtements, des couvertures et de financer en partie les services d'un administrateur qui se chargera de la répartition de cette assistance. Une proposition de fond touchant l'appui à fournir au gouvernement pendant quatre ans à compter de 1980 a été déposée auprès du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et sera soumise au Comité exécutif en octobre 1979. L'assistance demandée pour 1980 est de l'ordre de 1 500 000 dollars. Sont compris dans ce montant la construction de deux écoles primaires et l'agrandissement de deux écoles existantes; grâce à ces travaux, 1 400 élèves du niveau primaire seront admis dans le nouveau groupe scolaire. Lors de la visite de la mission, le gouvernement faisait construire une école primaire provisoire qui devait accueillir quelque 70 jeunes enfants. La demande soumise au HCR permettrait également de mettre à la disposition des réfugiés deux dispensaires mobiles, des outils agricoles et des denrées alimentaires pendant les 18 premiers mois de leur installation, en attendant la première récolte.

73. Une assistance est nécessaire pour aider le gouvernement à satisfaire les besoins essentiels des nouveaux réfugiés. L'approvisionnement en eau est l'un des principaux problèmes à résoudre. Les nouveaux colons ont amené avec eux leur bétail, mais les réserves d'eau tant pour les colons que pour leur bétail sont rares. Comme dans d'autres régions de l'Afrique australe, les zones de colonisation ont été affectées par la sécheresse qui a sévi en 1978-1979. La mission a été informée qu'il faudra forer des trous de sonde pour obtenir de l'eau. Un seul trou de sonde fonctionnait au moment de la visite de la mission, et le Département des études géologiques et topographiques en forait un deuxième. Le Gouvernement est entré en contact avec un donateur bilatéral, pour le forage de nouveaux trous de sonde. Il y a lieu de noter toutefois que l'eau n'est potable qu'après traitement.

74. On a fait savoir à la mission que les nouveaux colons ne pourraient produire suffisamment de denrées alimentaires pour couvrir leurs besoins en raison de la rareté des terres de culture et du manque d'eau. Le Gouvernement a soumis une demande au Programme alimentaire mondial (PAM) pour en obtenir une assistance alimentaire pendant une première période de 12 à 18 mois.

75. La mission a été informée que le gouvernement avait contacté le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) ainsi que des pays qui sont représentés au Swaziland et des organisations bénévoles afin d'obtenir d'eux une assistance qui lui permette de faire face aux besoins des nouveaux colons. Une proposition concernant la mise en place de deux dispensaires a été soumise au FISE. Le Gouvernement irlandais a, par l'intermédiaire du PNUD, fait don de 15 000 livres sterling pour une assistance alimentaire destinée à ces colons. La mission a été

/...

informée que dans l'intervalle, des produits alimentaires, des vêtements, des couvertures et d'autres articles de première nécessité avaient été fournis par le gouvernement, le Comité central Mennonite et le Conseil des églises du Swaziland. Des représentants de la société Baphalali de la Croix-Rouge et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge se sont rendus dans la région et ont accordé une assistance d'urgence sous forme de distribution de vêtements mais ont reconnu qu'il restait beaucoup à faire.

76. Pour ce qui est d'aider les nouveaux colons, le HCR a coordonné ses efforts avec ceux du PAM et du FISE et a été également en rapport avec la Fédération luthérienne mondiale. La mission a été informée que les efforts du gouvernement seront eux aussi coordonnés.

77. La mission recommande d'accorder une assistance humanitaire à ces nouveaux réfugiés mais n'est pas en mesure de faire des recommandations touchant des projets déterminés. Elle estime que la question de l'octroi d'une assistance internationale devrait être examinée plus avant par le gouvernement, le HCR et d'autres organes, institutions et organisations compétents du système des Nations Unies, lesquels peuvent ensemble discuter de la formulation de projets.

## 2. Questions diverses relatives aux étudiants

78. A propos des bourses destinées aux étudiants réfugiés sud-africains, la mission a été informée que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne était en train d'étudier 37 demandes de bourses qui devraient permettre aux intéressés de recevoir surtout une formation professionnelle mais dans certains cas aussi une formation pédagogique.

79. Un problème lié à la question des bourses d'étude a été porté à l'attention de la mission : à savoir la nécessité pour les étudiants d'être munis d'un document de voyage comportant l'acceptation de la clause de retour prévue dans la Convention. Comme l'acceptation de cette clause de retour est exigée par tous les pays offrant des bourses, le concours du pays de premier asile est indispensable pour l'obtention de cette acceptation si l'on veut que les étudiants réfugiés bénéficient des bourses offertes. Certains des étudiants qui se trouvent au Swaziland n'ayant pas été en mesure d'obtenir du Gouvernement swazi qu'il indique sur le document de voyage qu'il accepte la clause de retour, la mission a soulevé la question auprès de représentants de ce gouvernement qui ont entrepris de l'examiner plus avant.

80. La mission s'est entretenue avec des membres de l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC Af. S). Un des problèmes que l'ANC a porté à l'attention de la mission concernait l'assistance devant permettre de couvrir les frais de scolarité et le coût des uniformes. Jusqu'à présent le Conseil des églises du Swaziland et le Fonds international d'échanges universitaires (FIEU) ont fourni l'assistance nécessaire pour couvrir ces dépenses. Au cas où ils cesseraient de le faire, la mission recommande que le HCR, avec le concours des organisations gouvernementales ou non gouvernementales intéressées, prenne les dispositions financières voulues pour fournir cette assistance. La mission estime que les allocations de subsistance versées actuellement aux familles réfugiées ne peuvent que difficilement couvrir les dépenses en question. A ce propos, la mission a noté que le Bureau du HCR au Swaziland accordait, à titre individuel, une assistance à 400 célibataires et à 54 familles.

## VI. ZAMBIE

81. La mission s'est rendue en Zambie du 20 au 27 mai 1979. Le chef de la mission a été reçu par le Président, Son Excellence L. Kenneth Kaunda. La mission a été reçue par le Premier Ministre, M. D. Lisulo. Les membres de la mission se sont entretenus avec de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires intérieures et des représentants des mouvements de libération nationale.

A. Situation générale

82. La Zambie a continué à servir de terre d'asile à un grand nombre de personnes venues de plusieurs pays d'Afrique australe. Des réfugiés et des personnes déplacées n'ont cessé d'affluer en Zambie d'un bout à l'autre de l'année 1978. A la fin de l'année, le HCR s'était occupé au total de près de 80 000 réfugiés dont 45 300 Zimbabwéens, 26 000 Angolais, 5 700 Namibiens et un nombre plus restreint de ressortissants de divers autres pays.

83. De très nombreux réfugiés, y compris des Sud-Africains, vivent dans des centres urbains. Le HCR prête assistance à plus de 500 réfugiés dans les zones urbaines mais ce programme ne vise qu'une partie du nombre total des réfugiés et des personnes déplacées vivant dans ces zones.

84. La situation d'ensemble concernant les réfugiés et les personnes déplacées en Zambie a beaucoup changé dans le courant de l'année. De nombreux réfugiés de l'Angola et du Zaïre sont retournés volontairement dans leur pays tandis que ceux venus du Zimbabwe et de la Namibie ont continué d'affluer. Les forces rhodésiennes, par leurs attaques répétées, ont rendu difficile de fournir assistance et soutien aux réfugiés. Des abris, des vivres et autres secours de caractère humanitaire destinés aux colonies de réfugiés ont été largement détruits en de nombreux endroits.

B. Etudiants réfugiés sud-africains

85. On ne dispose pas de statistiques fiables sur le nombre des étudiants sud-africains réfugiés en Zambie. La mission a toutefois appris que 56 d'entre eux avaient été accueillis par des établissements zambiens et que 29 attendaient d'y être admis. Treize étudiants fréquentent l'université, 13 ont été accueillis dans des écoles supérieures ou professionnelles, 7 suivent un enseignement secondaire et 23 sont inscrits dans des écoles primaires.

86. Comme l'insuffisance du nombre de places à tous les niveaux de l'enseignement en Zambie est chronique, de nombreux étudiants réfugiés sud-africains se sont rendus à l'étranger pour y recevoir une formation, parfois après avoir séjourné de nombreux mois en Zambie. Plus de 168 étudiants réfugiés sud-africains ont bénéficié d'une formation hors du pays grâce au HCR ou ont reçu une aide supplémentaire du HCR lorsqu'ils se sont rendus à l'étranger sous les auspices d'autres organisations.

87. Bon nombre des étudiants sud-africains réfugiés en Zambie vivent dans des centres urbains, où des familles et amis zambiens prennent soin d'eux.

88. En raison de la dispersion des étudiants réfugiés et d'autres facteurs complexes, il a été difficile d'établir des projets qui permettent de répondre expressément à leurs divers besoins. Le Gouvernement zambien continue à prendre en charge la majeure partie des étudiants réfugiés Sud-africains. A ce propos, il y a lieu de noter que les ressortissants zambiens et les étudiants réfugiés sud-africains fréquentant les établissements d'enseignement public reçoivent gratuitement un enseignement primaire et un enseignement secondaire normal (frais d'internat compris). L'assistance que la communauté internationale accorde aux étudiants réfugiés sud-africains inscrits dans les établissements d'enseignement public zambiens ne couvre que le coût des uniformes scolaires, les frais de transport et certains faux-frais.

89. En raison du manque de place dans les établissements publics, on s'efforce d'utiliser le Collège international Nkumbi, en particulier pour l'enseignement technique et professionnel. Conformément à un accord conclu avec des donateurs, le Collège a mis 40 p. 100 de ses places à la disposition des étudiants réfugiés. Le nombre de ces places devrait toutefois être augmenté. Il serait donc bon que la communauté internationale fournisse une assistance supplémentaire qui permette au Collège d'agrandir ses installations de manière à pouvoir accueillir un nombre accru d'étudiants réfugiés.

VII. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL  
DE LA PREMIERE MISSION

90. Un certain nombre de recommandations d'ordre général ont été formulées par la première mission en ce qui concerne le traitement et la protection des réfugiés et d'autres mesures requises en liaison avec les problèmes des réfugiés. Des rapports précédents ont signalé les progrès réalisés dans les différents secteurs (A/32/65/Add.1 et A/33/163). Les paragraphes suivants résument les faits nouveaux.

A. Services d'orientation

91. Les mesures supplémentaires prises pour créer des services d'orientation au Botswana et au Lesotho ont été décrites plus haut aux paragraphes 24 et 50.

B. Placement dans les établissements d'enseignement africains

92. De nouveaux efforts ont été consentis depuis la dernière mission d'observation pour trouver des places supplémentaires pour les étudiants dans des établissements d'enseignement d'autres pays africains. Un total de 510 places ont été jusqu'ici offertes à des étudiants réfugiés dans des écoles secondaires du premier cycle, contre 490 précédemment. La liste révisée des pays qui ont offert ces places est la suivante :

	<u>Nombre de places</u>
Gambie	14
Ghana	150
Guinée	20
Haute-Volta	1
Libéria	9
Maurice	6
Niger	10
Nigéria	200 <u>a/</u>
République-Unie du Cameroun	33
Sierra Leone	44
Tchad	3
Tunisie	20
	<hr/>
<u>Total</u>	510
	<hr/>

---

a/ En sus des 167 places offertes avant le lancement de l'appel.

93. Le HCR continue d'offrir des bourses, soit complètes, soit partielles, là où les offres de placement ne comportent pas une assistance sous forme de bourse de la part des gouvernements, des mouvements de libération ou des organisations bénévoles. Entre le 1er mai 1978 et le 30 avril 1979, le HCR a engagé 875 063 dollars au titre de l'éducation de 495 étudiants réfugiés d'Afrique australe, dont 113 Sud-Africains. On estime qu'il faudra engager une nouvelle somme de 942 000 dollars en 1979 pour pouvoir continuer à aider, en 1979-80, les étudiants déjà placés et fournir des bourses à 225 nouveaux étudiants réfugiés.

#### C. Uniformité du montant des bourses

94. Comme il a été reporté précédemment, le HCR a poursuivi ses efforts en vue d'uniformiser le montant des bourses et il y est parvenu dans une large mesure au sein du système des Nations Unies. Toutefois, il s'avère difficile d'atteindre cet objectif en ce qui concerne les organisations en dehors du système des Nations Unies.

#### D. Renforcement de la présence du Haut Commissariat

95. Le HCR a ouvert des bureaux à Gaborone, Maseru, Mbabane et Lusaka avec un représentant à temps complet dans chaque bureau. Comme il a été signalé au paragraphe 25 ci-dessus, la présence du HCR au Botswana a été renforcée au cours de la période examinée par la nomination de personnel supplémentaire.

### VIII. CONCLUSIONS

96. Durant la période considérée, l'assistance internationale a permis de réaliser de nouveaux progrès dans l'application du programme d'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés d'Afrique australe recommandée par le rapport principal (A/32/65). Certains des projets recommandés sont à présent opérationnels; d'autres progressent de façon satisfaisante. Certains projets ont encore besoin d'une assistance internationale pour aboutir. Un seul projet n'a bénéficié d'aucune assistance jusqu'ici.

97. Dans certains cas, des modifications ont été apportées à l'idée originale et les estimations initiales concernant les coûts ont parfois dû être révisées. Il a été également noté que certains besoins nouveaux et connexes étaient apparus. L'assistance de la communauté internationale demeure nécessaire pour ces besoins et pour les projets inachevés. Le Haut Commissariat pour les réfugiés, qui connaît parfaitement le programme et les nouveaux besoins qui se font jour, est en mesure de fournir aux donateurs intéressés tous les renseignements nécessaires sur les divers apports requis.

98. Les étudiants réfugiés sud-africains continuent à affluer dans les pays concernés. La situation d'instabilité politique de la région et l'application progressive de la politique des bantoustans en Afrique du Sud ne permettent guère d'espérer une amélioration de la situation. Les projets et programmes recommandés par la première mission ont sans aucun doute aidé les gouvernements d'accueil à faire face à la situation. Toutefois, certains des gouvernements des pays hôtes estiment qu'un élargissement des facilités existantes est nécessaire pour leur permettre d'affronter la situation actuelle de façon satisfaisante et de faire face à toute nouvelle urgence.

99. La présence d'un représentant du HCR dans chacun des pays hôtes facilite certainement la connaissance des besoins des réfugiés et de l'évolution de leur situation. Au cours de la période considérée, il y a eu un renforcement tant de la présence du HCR que des dispositifs d'orientation grâce à la nomination de personnel supplémentaire.

100. Des bourses continuent à être offertes aux étudiants réfugiés sud-africains par un certain nombre de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Toutefois, il est essentiel pour faire face aux conditions fixées par la plupart des pays que le gouvernement des pays hôtes soit disposé à fournir à l'étudiant un document de voyage en cours de validité comportant l'acceptation de la clause de retour.

101. La sollicitude des gouvernements des pays hôtes envers les étudiants réfugiés a profondément impressionné les missions successives. En dépit du fardeau considérable imposé aux ressources limitées dont ils disposent, ces gouvernements se sont efforcés de fournir aux étudiants réfugiés des installations éducatives, des logements et autres réalisations à caractère social. En dépit de leur propre vulnérabilité dans le cadre d'une situation politique délicate, tous les gouvernements ont marqué clairement leur intention bien arrêtée de donner asile à ceux qui demandent refuge.

/...



102. Compte tenu de la situation d'ensemble, les missions sont convaincues que les gouvernements hôtes de la région auront besoin, pendant un certain temps, d'une assistance de grande ampleur de la part de la communauté internationale pour les aider à continuer de fournir assistance et maintien aux étudiants réfugiés d'Afrique du Sud et s'occuper de leur éducation.

APPENDICE I

Contributions destinées au Botswana, au Lesotho, au Swaziland  
 et à la Zambie, versées au 24 mai 1979 par les gouvernements  
 en réponse à l'appel lancé par le HCR le 8 juin 1977

(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Montant
Allemagne, République fédérale d'	1 286 443 <u>a/</u>
Canada	248 475
Chypre	1 238
Danemark	320 221
Etats-Unis d'Amérique	8 737 689
France	51 010
Inde	7 000
Iran	50 000
Irlande	3 636
Liechtenstein	1 940
Norvège	889 368
Nouvelle-Zélande	5 003
Pakistan	10 101 <u>b/</u>
Pays-Bas	56 039
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 371 994
Suisse	113 230
Suriname	4 000
Trinité-et-Tobago	4 000
Communauté économique européenne	1 782 200
TOTAL	<u><u>15 943 587</u></u>

a/ Dont une contribution de 240 385 dollars en nature.

b/ Contribution en nature.

APPENDICE II

Contributions bilatérales reçues en mai 1979 au titre des programmes  
 d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains et  
 autres, selon les indications données au HCR (Botswana, Lesotho et  
 Swaziland)

(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Montant de la contribution	Objet
<u>A. Botswana</u>		
Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique)	5 000	Secours et services destinés aux réfugiés
Comité international de la Croix-Rouge	12 552	Secours et services destinés aux réfugiés
Nigéria	48 995	Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains
Norvège	438 214	Réfugiés zimbabwéens au camp de Dukwe
	197 368	Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains
OXFAM (Royaume-Uni)	6 039	Secours et services destinés aux réfugiés
FISE	36 000	Achat de deux camions et d'une landrover
Total (Botswana)	<u>744 168</u>	
<u>B. Lesotho a/</u>		
African-American Institute DANIDA République fédérale d'Allemagne )	510 000	Achèvement de la deuxième phase de la construction du foyer de l'Africa Hall, d'une capacité de 100 lits
Canada	885 000	Agrandissement de la bibliothèque
	374 000	Dortoir de 100 lits
DANIDA	455 000	Achèvement de la première phase de la construction du foyer de l'Africa Hall, d'une capacité de 100 lits

/...

Donateurs	Montant de la contribution	Objet
Nigéria	378 000	Dortoir de 80 lits
Royaume-Uni	330 000	Agrandissement des installations destinées à l'enseignement des sciences
	870 000	Augmentation de la capacité d'accueil des salles de classe
PNUD	102 000	Dortoir préfabriqué de 30 lits
Total (Lesotho)	<u>3 904 000</u>	
<b>C. <u>Swaziland</u></b>		
Mennonite Central Committee	1 764 <u>b/</u>	Nourriture, vêtements
Red Cross Society	1 176 <u>b/</u>	Vêtements
Swaziland Council of Churches	4 926 <u>b/</u>	Nourriture, vêtements, loyers, médicaments
Swaziland Refugee Relief Committee	1 231 <u>b/</u>	Nourriture, loyers, vêtements
	84 000	50 tentes pour le Swaziland
FISE	11 000	Transport par avion de 50 tentes
Total (Swaziland)	<u>104 097</u>	
TOTAL GENERAL	<u>4 752 265</u>	

a/ Contributions destinées à améliorer la capacité d'assistance aux réfugiés de l'Université nationale du Lesotho.

b/ Concerne les étudiants réfugiés sans leur être exclusivement destinée.

APPENDICE III

Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR  
ou à financer par lui

(en dollars des Etats-Unis)

	Montant requis (valeur effective ou estimations)
<u>A. Botswana*</u>	
1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud :	
a) Construction et équipement d'un centre d'accueil et de transit pour les étudiants réfugiés sud-africains	314 000
b) Construction d'un foyer de 72 lits et achat de livres de bibliothèque et de matériel audio-visuel pour le University College	447 000
c) Construction d'une école secondaire du premier cycle à Moshupa et d'une école secondaire du deuxième cycle à Palapye	6 825 000 <u>a/</u>
d) Construction de logements à bon marché	590 320
2. Fourniture de bourses au Botswana au niveau de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle	61 000
3. Acheminement des étudiants réfugiés sud-africains vers le deuxième pays d'asile	20 000
4. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1979) :	
a) Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains	120 000
b) Organisation de cours par correspondance	48 000
c) Services d'orientation	21 300
d) Aide juridique pour l'intégration des réfugiés sud-africains	9 000
Total (Botswana)	<u>8 455 620</u>

	Montant requis (valeur effective ou estimations)
<b>B. <u>Lesotho</u><sup>x</sup></b>	
1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud :	
a) Aménagement de la buanderie et du réfectoire de l'Université nationale du Lesotho	56 632
b) Construction de salles de classe, de laboratoires, de foyers et de logements pour les enseignants dans les écoles secondaires existantes (900 000 dollars ont déjà été fournis en 1977/78 sur un total estimé à .....	983 000
c) Construction d'un centre de transit et d'un groupe scolaire à Maseru	410 000
2. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1979) :	
a) Secours et services	230 000
b) Services d'orientation	27 000
	1 706 632
	1 706 632
<b>C. <u>Swaziland</u><sup>x</sup></b>	
1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud :	
Centre pour les réfugiés à Mpaka	1 060 000
2. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1979) :	
a) Frais d'entretien du Centre pour les réfugiés à Mpaka	196 471
b) Secours et services destinés aux réfugiés sud-africains	64 500
c) Services d'orientation	24 000
	1 344 971
	1 344 971

	Montant requis (valeur effective ou estimations)
<u>D. <u>Zambie</u><sup>**</sup></u>	
1. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud :	
Fourniture d'une aide supplémentaire aux étudiants réfugiés sud-africains pour la période du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979	33 000
2. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud :	
Fourniture d'une aide supplémentaire aux réfugiés sud-africains pour la période du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980	43 000
3. Autres mesures d'assistance aux réfugiés sud-africains sous la responsabilité de l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC) (Af. S.) :	
Agrandissement de l'atelier et développement d'un projet agricole	165 000
Total (Zambie)	241 000
<u>E. <u>Enseignement dans d'autres pays africains</u><sup>*</sup></u>	
Crédits additionnels prévus pour 1979 pour l'inscription dans des établissements africains d'enseignement secondaire et de formation professionnelle (y compris les dépenses de sélection, de transport et de financement des bourses d'études engagées pour les étudiants réfugiés d'Afrique du Sud)	942 000
TOTAL GENERAL	12 690 223

\* Mis à jour au 27 mai 1979.

\*\* Mis à jour au 31 mai 1979.

a/ Dont 5 492 000 dollars fournis par le HCR.

APPENDICE IV

Anerçu des projets en cours et des besoins  
 nouveaux connexes

(en dollars des Etats-Unis)

Numéro du projet	Titre du projet	Montant approximatif requis	Coût à déterminer
A. <u>Botswana</u>			
2	Centre de résidence et de transit	550 000 <u>a/</u>	
3	Construction d'une école secondaire du second cycle et d'une école secondaire du premier cycle	1 333 000 <u>b/</u>	
B. <u>Lesotho</u>			
1	Construction de logements supplémentaires et d'installations annexes à l'usage des étudiants réfugiés sud-africains de l'Université nationale du Lesotho :		
	a) Six maisons d'habitation à l'usage du personnel		X
	b) Augmentation de la capacité d'accueil du réfectoire		X
	c) Nouvelle infrastructure, y compris les réseaux d'assainissement		X
	d) Dortoir de 50 lits	170 000 <u>a/</u>	
C. <u>Swaziland</u>			
1	Centre pour les réfugiés et le transit, actuellement à l'école secondaire de Mhaka :		
	a) Conversion du centre de transit en dortoir		X
	b) Construction d'un centre de transit		X
	c) Construction d'une école primaire		X
2	Agrandissement des installations de l'Université	510 000 <u>a/</u>	

/...



---

Numéro du projet	Titre du projet	Montant approximatif requis	Coût à déterminer
	D. <u>Zambie</u>		
	Agrandissement des installations du Collège international de Nkumbi		X

---

a/ Estimation provisoire.

b/ Voir appendice III, Botswana, point 1 c).

-----